

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

DIPLÔME D'ÉTAT

DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialité Perfectionnement sportif

Mention Canyonisme

est attribué en application de l'arrêté de mention du 26/05/2010

à Monsieur **Benoît FRÉNEAT** (Numéro NJS : NJS00388420G)

né le 07/12/1990 à Saint-Étienne (Loire)

N° du diplôme DE013260033

Signature du titulaire

À Marseille, le 10 février 2026

Pour le recteur de région académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
le délégué régional



Jean-Michel LECLERCQ

Cadre national des certifications professionnelles niveau 5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

DIPLÔME D'ÉTAT

Spécialité Perfectionnement sportif

Mention Escalade en milieux naturels

est attribué en application de l'arrêté de mention du 31/01/2012

à Monsieur Benoît FRENEAT (Numéro NJS : NJS00388420G)

né(e) le 07/12/1990 à Saint-Étienne (Loire France)

N° du diplôme DE013230064

Signature du titulaire



A Marseille, le 07 février 2023

Pour le recteur de région académique
et par délégation
Inspecteur



Youri FILLOZ

Cadre national des certifications professionnelles niveau 5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

0003686

IMPRIMERIE NATIONALE

**CARTE PROFESSIONNELLE
D'EDUCATEUR SPORTIF
N° 03823ED0182**

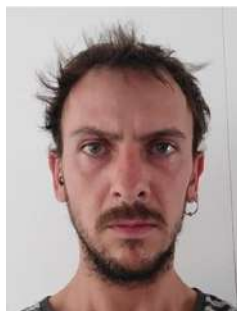


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Educateur sportif

CARTE PROFESSIONNELLE



Qualifications et prérogatives d'exercice : scannez le
code ci-dessous ou rendez-vous sur
<https://eapspublic.sports.gouv.fr/>



Nom de naissance : **FRÉNÉAT**

Nom d'usage : **FRÉNÉAT**

Prénom : **Benoît**

Nationalité : **Française**

Date de naissance : **07/12/1990**

Lieu de naissance : **ST ETIENNE**

N° de carte : **03823ED0182**

Carte délivrée au nom du ministre chargé du sports
par : **Préfecture de l'Isère**

Expire le : **18/04/2028**

Vous avez procédé à la déclaration d'éducateur sportif mentionnée à l'article L. 212-11 du code du sport. Suite à cette déclaration, vous êtes titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif ci-dessus. Elle est valable 5 ans et doit être présentée lors de tout contrôle par les services de l'Etat.

Conformément à l'article R. 212-85 du code du sport, il vous revient d'informer les services de votre préfecture de tout changement de l'un des éléments qui figurent dans votre déclaration. Cette démarche est possible en ligne sur le site <https://eaps.sports.gouv.fr>

Par ailleurs, conformément à l'article R. 322-5 du code du sport, une copie de votre carte professionnelle doit être affichée sur le(s) lieu(x) où vous exercez votre activité.

Pour toute question relative à votre déclaration ou à votre carte professionnelle d'éducateur sportif, veuillez-vous adresser au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de votre lieu principal d'exercice.



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

Contrat renouvelable par tacite reconduction au
1^{er} janvier prochain

N° Sociétaire : 8209289H
Benoit Freneat

Le 05/01/2026

Benoit Freneat
A L'ATTENTION DE M. BENOIT FRENEAT
43 AV DE LA MONTA
38120 ST EGREVE

Attestation ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Valable du 05/01/2026 au 31/12/2026

Bénéficiaire des garanties

EI : Entreprise individuelle - Benoit Freneat N° SIREN : 914 896 659, exerçant une activité de MONITEUR DE CANYONING MONITEUR ESCALADE (Sport et activités physiques / Coaching, enseignement sportif toutes disciplines).
Ayant souscrit un contrat ASSURANCE PROFESSIONNELLE Formule 1.

Contenu des garanties

- Responsabilité civile exploitation
- Responsabilité civile professionnelle

Montant maximum des garanties

- **Responsabilité civile exploitation**
 - ✓ Dont dommages corporels 12 000 000 €
 - ✓ Dont dommages matériels et immatériels consécutifs 3 000 000 €
 - ✓ Atteinte à l'environnement 1 000 000 €
 - Dont dommages environnementaux et préjudices écologiques 30 000 €
 - ✓ Intoxication alimentaire 3 000 000 €
- **Responsabilité civile professionnelle (après livraison)**
 - ✓ Dont dommages corporels et immatériels consécutifs 5 000 000 €
 - ✓ Dont dommages matériels et immatériels consécutifs 3 000 000 €
 - ✓ Dont dommages immatériels non consécutifs 1 000 000 €
 - ✓ Atteinte à l'environnement 1 000 000 €
 - Dont dommages environnementaux et préjudices écologiques 30 000 €
 - ✓ Intoxication alimentaire 3 000 000 €

ATT_PRO

➤ Défensedans la limite de 50 000 €

Pascal DEMURGER
Directeur général MAIF



Retrouvez toutes vos informations sur **l'application MAIF** et sur **espacepersonnel.maif.fr**

POUR NOUS CONTACTER



09 72 72 87 87

Appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort cedex 9



espacepersonnel.maif.fr



MAIF.FR

Urssaf

6 RUE du 19 Mars 1962
69691 VENISSIEUX CEDEX

A VENISSIEUX, le 9 Mars 2026

Nous contacter

Tél. : 3698

Courriel : autoentrepreneur.urssaf.fr

MR FRENEAT BENOIT
43 AV DE LA MONTA
38120 ST EGREVE

Références

N° Sécurité Sociale 1901242218071

*Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance*

N° SIRET 91489665900010

N° TI 827000002189651926 4

Page 1/1

CADRE LÉGAL

Articles L.8222-1 à L.8222-3 et D.8222-5 du
Code du Travail.

Monsieur,

Le Directeur de l'Urssaf certifie que :

CODE DE SÉCURITÉ

BQBE73QX9YU10U3

MR FRENEAT BENOIT

Numéro Sécurité sociale : 1901242218071

Numéro Siret : 91489665900010

Adresse d'activité : 43 AV DE LA MONTA
38120 ST EGREVE

La vérification de l'authenticité et de la
validité de ce document s'effectue sur
[urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verifi-
cation-attestation.html](https://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

est à jour de ses obligations en matière de déclarations et de paiements des cotisations et des contributions de
Sécurité sociale et, le cas échéant de la contribution à la formation professionnelle (CFP) au 31/01/2026.

Ce document est établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut
pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances. L'existence de délais de paiement respectés ne fait pas
obstacle à la validité de cette attestation.

Fait à : VENISSIEUX

Le : 09/03/2026

La Directrice, Frédérique MINY

